

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021
Date de la première version publiée: 04/28/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone
Code du produit : 00000000050450855
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.
Adresse : 601 DELMAR AVE
Pointe-Claire QC H9R 4A9
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Mastic
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1
Cancérogénicité : Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Système nerveux central)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021
Date de la première version publiée: 04/28/2020

Mentions de danger : H227 Liquide combustible.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P341 EN CAS D'INHALATION : Si la respiration est difficile, amenez la personne à l'air frais et restez à l'aise pour respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021 Date de la première version publiée: 04/28/2020

frais.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Contient des isocyanates. L'inhalation de brumes d'aérosols ou de vapeurs d'isocyanate peut provoquer une irritation des voies respiratoires, un essoufflement, une sensation de gêne au niveau de la poitrine et une diminution des fonctions pulmonaires. Une surexposition très au-dessus de la LEP peut entraîner une bronchite, des bronchospasmes et un œdème pulmonaire. Les essais sur les animaux indiquent que le contact avec la peau peut jouer un rôle dans l'apparition d'une sensibilisation respiratoire.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mastic

Composants

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No.-CAS | Concentration (% w/w) |
|--|--|-------------|-----------------------|
| calcaire | Carbonate de calcium | 1317-65-3 | $\geq 30 - < 50$ |
| dioxyde de titane | Pigment Blanc 6 | 13463-67-7 | $\geq 1 - < 5$ |
| Stoddard solvant | Solvant Stoddard | 8052-41-3 | $\geq 1 - < 5$ |
| oxyde de calcium | chaux vive | 1305-78-8 | $\geq 1 - < 5$ |
| hexane-1,2-diylbiscarbamate de bis[2-[2-(1-méthyléthyl)-3-oxazolidinyl]éthyle] | Hexane-1,2-diylbiscarbamate de bis[2-[2-(1-méthyléthyl)-3-oxazolidinyl]éthyle] | 59719-67-4 | $\geq 1 - < 5$ |
| isocyanate de 4-toluènesulfonyle | Isocyanate de p-toluènesulfonyle | 4083-64-1 | $\geq 0.1 - < 1$ |
| 2,6-diisocyanate de toluylène | Diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène | 91-08-7 | $\geq 0.1 - < 1$ |
| 2-Isopropoxyloxazolidine-3-éthanol, carbonate (2:1) (ester) | 2-Isopropoxyloxazolidine-3-éthanol, carbonate (2:1) (ester) | 145899-78-1 | $\geq 0.1 - < 1$ |

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021
Date de la première version publiée: 04/28/2020

| | | |
|---|---|---|
| Conseils généraux | : | Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés. |
| En cas d'inhalation | : | Repos, air frais. Si les irritations persistent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver à fond avec de l'eau et du savon. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : | Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |
| Avis aux médecins | : | Traiter de façon symptomatique. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | | |
|----------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse Eau pulvérisée Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO ₂) |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | jet d'eau |
| Produits de combustion dangereux | : | fumées vapeurs nocives Oxydes de carbone oxydes d'azote noir de carbone |
| Information supplémentaire | : | Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021
Date de la première version publiée: 04/28/2020

laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021
Date de la première version publiée: 04/28/2020

sures endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|-------------------|------------|--|---|-----------|
| calcaire | 1317-65-3 | TWA | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | VEMP (poussière totale) | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA (Poussière totale) | 10 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA (fraction de poussière respirable) | 3 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | STEL | 20 mg/m3 | CA BC OEL |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | TWA | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA (Poussière totale) | 10 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA (fraction de poussière respirable) | 3 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | VEMP (poussière totale) | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA (Fraction respirable) | 0.2 mg/m3 (Dioxyde de titane) | ACGIH |
| | | TWA (Fraction respirable) | 2.5 mg/m3 (Dioxyde de titane) | ACGIH |
| Stoddard solvent | 8052-41-3 | TWA | 100 ppm 572 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 290 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | STEL | 580 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | VEMP | 100 ppm 525 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | LMPT | 525 mg/m3 | CA ON OEL |
| | | TWA | 100 ppm | ACGIH |
| oxyde de calcium | 1305-78-8 | TWA | 2 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 2 mg/m3 | CA BC OEL |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021
Date de la première version publiée: 04/28/2020

| | | | | |
|-------------------------------|---------|---|-------------------------------------|-----------|
| | | VEMP | 2 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA | 2 mg/m ³ | ACGIH |
| 2,6-diisocyanate de toluylène | 91-08-7 | TWA | 0.005 ppm | CA BC OEL |
| | | C | 0.01 ppm | CA BC OEL |
| | | TWA | 0.005 ppm 0.04 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | (c) | 0.02 ppm 0.1 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | LMPT | 0.005 ppm | CA ON OEL |
| | | C | 0.02 ppm | CA ON OEL |
| | | TWA (Frac- tion inhalable et vapeur) | 0.001 ppm | ACGIH |
| | | STEL (Frac- tion inhalable et vapeur) | 0.005 ppm | ACGIH |

Mesures d'ordre technique : Créer une aspiration adéquate pour contrôler les concentrations sur le lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques.
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites

Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021
Date de la première version publiée: 04/28/2020

fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : pâte

Couleur : gris clair

Odeur : légère

Seuil olfactif : non déterminé

pH : neutre

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 85 °C
Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Liquide combustible.

Auto-inflammation : non auto-inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 11.3 lb/USg (25 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021
Date de la première version publiée: 04/28/2020

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | : Donnée non disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable aux mélanges. |
| Température d'auto-inflammation | : Donnée non disponible |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : Non applicable |
| Viscosité, cinématique | : Non applicable |
| Propriétés explosives | : Non explosif |
| Propriétés comburantes | : N'est pas un oxydant. |
| Point de sublimation | : Donnée non disponible |
| Poids moléculaire | : Non applicable |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|------------------------|---|
| Réactivité | : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Stabilité chimique | : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées. |
| Conditions à éviter | : Chaleur, flammes et étincelles. |
| Matières incompatibles | : Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021
Date de la première version publiée: 04/28/2020

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

| | | |
|-------------|---|------------|
| IARC | Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme dioxyde de titane | 13463-67-7 |
| | Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme 2,6-diisocyanate de toluylène (toluene diisocyanates) | 91-08-7 |

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021
Date de la première version publiée: 04/28/2020

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

Version 2.0 Date de révision: 04/08/2024 Numéro de la FDS: 000000700857 Date de dernière parution: 01/06/2021
Date de la première version publiée: 04/28/2020

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- DSL : Ce produit contient des composants qui sont listés sur la liste canadienne LES. Tous les autres composants sont sur la list LIS.

Liste TSCA

La (les) substance (s) suivante (s) est (sont) soumise (s) à une règle nouvelle d'utilisation importante :

- 2,6-diisocyanate de toluylène 91-08-7
2,4-diisocyanate de toluylène 584-84-9

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

- ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
- CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
- CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
- CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
- CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
- ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
- ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme
- CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
- CA AB OEL / (c) : plafond de la limite d'exposition professionnelle
- CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
- CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme
- CA BC OEL / C : limite du plafond
- CA ON OEL / C : Valeur plafond (C)
- CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
- CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikaflex SL 1 limestone Formerly MSeal SL 1 limestone

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version 2.0 | Date de révision: 04/08/2024 | Numéro de la FDS: 000000700857 | Date de dernière parution: 01/06/2021 Date de la première version publiée: 04/28/2020 |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 04/08/2024
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR